



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Hélène ROY, Mme Nicole MOSSON, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

**OBJET : Stade d'athlétisme du Grand Dijon - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre concernant la construction de la tribune**

Le Conseil de Communauté a approuvé le 9 février 2006 le lancement de la construction d'un stade athlétisme plein air sur le campus de l'Université de Bourgogne à Dijon.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération fixée était de 2,6 € TTC dont 956 800 € TTC affectés pour la réalisation de la tribune.



VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 21-12-06 -  
DIJON, le : 22 DEC. 2006

**LE PRÉSIDENT,**

Pour le Président,  
le vice-Président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 DEC. 2006



## STADE D'ATHLETISME DU GRAND DIJON

### Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la tribune

#### Avenant n° 1

#### ENTRE

La Communauté d'agglomération dijonnaise, représentée par François REBSAMEN en sa qualité de Président d'une part,

et

L'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est l'architecte Alex FASCIAUX, 4 rue de l'Est 21000 DIJON, d'autre part

**Les parties ont convenu du présent avenant :**

## ARTICLE 1

Conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'oeuvre, il convient de passer un avenant concernant le forfait définitif de rémunération.

Le forfait de rémunération définitif est calculé sur le montant prévisionnel des travaux arrêté à : 904 000 € HT soit 1 081 184 € TTC.

Ce montant prend en compte les adaptations apportées au projet et modifiant l'enveloppe prévisionnelle : augmentation du nombre de places, adaptation suites aux remarques de la commission accessibilité, production d'eau chaude solaire.

Le forfait définitif de rémunération donc arrêté à **129 742,08 euros TTC**.

La décomposition du forfait provisoire de rémunération est annexée.

Fait à Dijon le

Signatures et cachets des cotraitants.

Le Président

François REBSAMEN

Affaire : TRIBUNE DU STADE D'ATHLETISME

Tableau de répartition des honoraires

Montant des travaux : **904 000,00 €**

Taux de rémunération : **10,50%**

Montant des honoraires : **94 920,00 €**

OPC 1,50 % **13 560,00 €**

**Total 108 480,00 €**

	FASCIAUX	TRACOR	CLEMENT	CSI	CESSOT
Total	16 781,86 €	2 079,26 €	2 040,84 €	3 022,84 €	1 243,04 €
APD	8 395,87 €	2 079,26 €	2 040,84 €	3 022,84 €	1 243,04 €
PRO	26 653,54 €	8 575,25 €	4 080,87 €	2 824,52 €	2 666,35 €
DCE	9 985,58 €	1 451,95 €	340,14 €	169,49 €	124,29 €
AMT	9 985,58 €	1 451,95 €	340,14 €	169,49 €	124,29 €
VISA	4 015,12 €				372,52 €
DET	23 938,82 €			2 033,96 €	1 242,98 €
AOR	2 211,64 €			678,55 €	316,66 €
DOE	1 347,86 €				125,05 €

TOTAL HT 94 920,00 € 59 445,57 € 13 558,40 € 6 801,99 € 8 898,86 € 6 215,18 €

OPC 13 560,00 €

TOTAL HT 94 920,00 € 59 445,57 € 27 118,40 € 6 801,99 € 8 898,86 € 6 215,18 €

T.V.A. 19,60 % 18 604,32 € 11 651,33 € 5 315,21 € 1 333,19 € 1 744,18 € 1 218,18 €

TOTAL T.T.C. 113 524,32 € 71 096,90 € 32 433,61 € 8 135,18 € 10 643,03 € 7 433,36 €